



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8344^e séance

Jeudi 6 septembre 2018, à 15 heures
New York

Provisoire

Président : M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
Chine	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire	M. Ipo
Éthiopie	M ^{me} Guadey
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Umarov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Tenya
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 28 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/804)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 28 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/804)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/804, qui contient une lettre datée du 28 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de m'avoir donné cette occasion de leur présenter un exposé sur l'application de la résolution 2118 (2013) relatif à l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Conformément à la pratique établie, je me suis entretenue hier avec le Représentant permanent de la République arabe syrienne avant ces consultations. En outre, je suis en contact régulier avec le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), avec lequel je me suis entretenue mardi dernier, le 4 septembre.

Comme le Conseil en a été informé en juillet (voir S/2018/745), le Secrétariat technique de l'OIAC a vérifié la destruction de la totalité des 27 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par la République arabe syrienne. Il s'agit d'une étape essentielle en vue de la pleine application de la résolution 2118 (2013).

Les efforts visant à clarifier les questions en suspens concernant la déclaration initiale de la République arabe syrienne se poursuivent. Comme les

membres du Conseil le savent, le 10 juillet, l'OIAC a reçu de la République arabe syrienne une lettre contenant des réponses à des questions concernant les activités liées aux armes chimiques menées au Centre syrien d'études et de recherches scientifiques. Ces questions étaient jointes à une lettre du Directeur général de l'OIAC datée du 10 avril. L'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC est en train d'analyser les réponses fournies par la République arabe syrienne et rendra compte au Conseil exécutif de l'OIAC des résultats de cette analyse en temps voulu.

Le Secrétaire général continue d'exhorter le Gouvernement syrien à coopérer avec l'OIAC pour régler les questions en suspens liées à la déclaration de la Syrie. Comme je l'ai indiqué à maintes reprises, l'assurance de la communauté internationale quant à l'élimination totale du programme d'armes chimiques syrien dépend de la capacité de l'OIAC à régler ces questions en suspens. La mise en œuvre intégrale de la résolution 2118 (2013) est essentielle non seulement pour mettre enfin un terme au conflit en cours en Syrie, mais également pour garantir la stabilité de la région à long terme. À cet égard, je me félicite de la nouvelle du renouvellement de l'Accord tripartite entre le Gouvernement de la République arabe syrienne, l'OIAC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui m'a été communiquée par le Directeur général. Cela permettra à l'OIAC de poursuivre ses activités en Syrie en utilisant les mêmes procédures et le même appui logistiques que par le passé.

Comme le Conseil en a été précédemment informé, le 6 juillet, le Secrétariat technique de l'OIAC a publié une note intitulée « Rapport intérimaire de la Mission d'établissement des faits menée par l'OIAC en Syrie sur l'incident relatif à une allégation d'emploi de produits chimiques toxiques comme arme à Douma, en République arabe syrienne, le 7 avril 2018 », qui a ensuite été distribuée au Conseil de sécurité par le Secrétaire général. Le 7 août, l'OIAC a reçu de la République arabe syrienne une note verbale comportant des observations sur le rapport intérimaire. La Mission continue de recueillir et d'analyser des informations sur les allégations d'emploi de produits chimiques toxiques comme arme à Douma et présentera un rapport final sur ses conclusions en temps voulu. Je réitère mon plein appui à l'intégrité et au professionnalisme avec lesquels l'OIAC et sa Mission d'établissement des faits mènent leurs travaux, et j'attends avec intérêt le rapport final sur cet incident.

La Mission d'établissement des faits a également demandé et obtenu des documents relatifs aux quatre incidents sur lesquels enquête actuellement l'autorité nationale de la République arabe syrienne : deux incidents à Khirbat Masasna, le 7 juillet 2017 et le 4 août 2017; un incident à Salamiyé, le 9 août 2017; et un autre à Souran, le 8 novembre 2017. La Mission d'établissement des faits continue de traduire et d'analyser les informations contenues dans ces documents.

À sa quatrième session extraordinaire tenue en juin dernier, la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques a décidé, entre autres, que le Secrétariat de l'OIAC devait

« prendre les mesures nécessaires pour identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne... s'agissant des cas où la Mission détermine ou a déterminé que des armes chimiques ont ou avaient été ou probablement été employées et des cas pour lesquels le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU n'a pas publié de rapport ».

Le 27 juillet, le Directeur général de l'OIAC a présenté aux États parties et au Secrétaire général de l'ONU un rapport sur la mise en œuvre initiale de la décision. Le Secrétaire général a pris note de la décision prise à la Conférence des États parties de l'OIAC en juin et attend avec intérêt le prochain rapport du Directeur général, qui sera présenté au Conseil exécutif de l'OIAC à sa quatre-vingt-neuvième session, le mois prochain.

L'absence d'un mécanisme d'attribution des responsabilités à ceux qui ont utilisé des armes chimiques est profondément troublante et constitue une étape manquante sur la voie de la responsabilisation. La fin du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, qui avait pour mandat d'identifier les auteurs de tels actes, a encouragé ceux qui cherchaient à perpétrer de nouvelles attaques. Toute personne qui utilise des armes chimiques doit être identifiée et tenue de rendre des comptes.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui sont menacées par l'utilisation d'armes de destruction massive. C'est pourquoi l'adoption de la décision de juin par l'OIAC ne rend pas moins nécessaire l'unité au sein du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a exprimé à plusieurs reprises sa volonté d'aider le Conseil, et je réitère les appels qu'il a lancés aux membres du Conseil pour qu'ils travaillent ensemble afin de trouver une approche commune pour

faire face à ce problème, qui est devenu l'un des défis les plus critiques pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme le Secrétaire général, le Bureau des affaires de désarmement est prêt à apporter son concours.

Je voudrais rappeler ce qu'a dit le Secrétaire général dans cette salle le 14 avril, lorsqu'il a déclaré que « Toute utilisation d'armes chimiques est odieuse et les souffrances qui s'ensuivent sont horribles » (S/PV.8233, p. 2). À cet égard, je souligne que l'utilisation de tout produit chimique toxique, tel que le chlore, comme arme, par quelque partie que ce soit et quelles que soient les circonstances, est totalement inacceptable.

La semaine dernière, le Secrétaire général s'est déclaré profondément inquiet des risques croissants de catastrophe humanitaire en cas d'opération militaire de grande envergure dans la province d'Idlib. Avant de conclure, je tiens à réaffirmer qu'il est d'une importance vitale que les principes humanitaires soient respectés, que toutes les normes internationales pertinentes en matière de désarmement et de non-prolifération, surtout la Convention sur les armes chimiques, soient pleinement respectées et que toutes les parties travaillent ensemble pour éviter une nouvelle escalade en Syrie, notamment à Idlib et dans les environs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de son exposé instructif, et je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat sous forme de séance publique. La transparence et l'ouverture sont extrêmement importantes et nécessaires pour avoir des discussions objectives avec des évaluations sérieuses des faits véridiques, récents ou en cours. Nous avons certainement besoin d'une approche aussi approfondie, particulièrement en ce qui concerne l'enquête sur les incidents liés à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Les rapports de la Mission d'établissement des faits en République arabe syrienne ne nous donnent pas encore la clarté et l'objectivité nécessaires, ce qui entraîne de nouveaux désaccords entre les membres du Conseil.

La position du Kazakhstan sur cette question reste ferme et cohérente. Nous ne tolérons l'utilisation d'aucune arme de destruction massive, notamment les armes chimiques. Nous sommes favorables à l'identification et

à la poursuite rapides de tous ceux qui sont responsables de crimes chimiques. Toutefois, l'implication d'une partie doit être prouvée par des éléments de preuve complets, exhaustifs et irréfutables.

Les questions de l'attribution des responsabilités et des poursuites constituent depuis longtemps un obstacle aux travaux du Conseil. Cette impasse nous a empêchés de trouver des solutions efficaces. Nous, les membres du Conseil, devons dépasser nos intérêts géopolitiques. Au lieu de polariser les débats avec nos points de vue et nos préjugés, nous devons tous réfléchir sérieusement à de nouvelles actions communes et intégrées.

Nous devons nous rappeler que le règlement politique de la crise syrienne et la lutte contre la menace des armes chimiques en Syrie sont étroitement liés. Nous ne devons pas permettre que des incidents chimiques, délibérément organisés à des fins destructrices, sapent les résultats que nous avons obtenus sur le plan politique et compromettent les perspectives d'une paix tant attendue en Syrie. Les menaces existantes doivent être examinées dans ce contexte.

Dans le rapport du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dont nous sommes saisis aujourd'hui (voir S/2018/804), nous voyons à la fois des aspects positifs et des sujets de préoccupation. Nous convenons avec le Secrétaire général que la destruction longtemps attendue de la totalité des 27 installations de fabrication d'armes chimiques en Syrie constitue une étape essentielle en vue de la pleine application de la résolution 2118 (2013). Le rapport fait également état de certains progrès quant aux réponses obtenues de la part du Gouvernement syrien sur des questions relatives à sa déclaration d'armes chimiques. Nous attendons avec intérêt la poursuite de la coopération entre le Gouvernement syrien et l'OIAC en vue d'éliminer toutes les ambiguïtés restantes. Nous attendons avec impatience les résultats de l'analyse faite par l'Équipe d'évaluation des déclarations des réponses fournies par les autorités syriennes.

En même temps, d'autres faits nous préoccupent fortement. Certaines questions restent floues dans les domaines suivants.

Toutes les enquêtes en cours sur les incidents chimiques, y compris l'incident de Douma, manquent de clarté, qui nous permettrait de voir comment et par qui des armes chimiques ont été utilisées et ont gravement touché le peuple syrien.

L'absence d'impunité et l'absence de mesures préventives ne nous permettent pas de faire face efficacement à la menace persistante de l'utilisation d'armes chimiques dans le pays ou à la crainte que les attaques chimiques ne soient pas seulement utilisées comme un outil tactique de guerre et de liquidation de l'ennemi, ce qui est également inacceptable à notre époque, mais aussi comme un instrument de terreur qui sème le chaos parmi les peuples au profit de certains partis particuliers.

Le caractère provocateur de ces actes constitue une menace réelle pour nos efforts collectifs visant à instaurer la paix et la stabilité en République arabe syrienne. Nous ne devons pas permettre la politisation et la polarisation de cette question grave dont dépend le sort de beaucoup. Nous devons également lutter contre les provocations intentionnelles et les attaques délibérées planifiées.

Le Kazakhstan appelle à des consultations constructives et patientes et à la recherche inlassable de solutions mutuellement acceptables dans l'intérêt du peuple syrien.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous apprécions l'organisation de la présente séance, et nous remercions la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, des informations précieuses qu'elle nous a fournies.

Le Pérou condamne toute utilisation d'armes chimiques. Nous estimons qu'une telle pratique constitue en soi une menace pour la paix et la sécurité internationales, un crime odieux et une violation flagrante du régime de non-prolifération et du droit international humanitaire. À cette fin, nous prenons note avec une profonde préoccupation des informations récurrentes faisant état de l'emploi d'armes chimiques en Syrie, et nous restons attentifs aux résultats des enquêtes menées par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous estimons qu'il est essentiel que ces enquêtes permettent d'identifier les auteurs de ces crimes graves, afin d'assurer la responsabilité et l'accès à la justice, ainsi que l'existence d'un ordre international fondé sur des règles.

À ce stade, nous tenons à réaffirmer notre pleine confiance dans le travail professionnel accompli par l'OIAC en Syrie, ainsi que notre reconnaissance pour les sacrifices consentis par son personnel dans des conditions particulièrement difficiles. Nous notons certains progrès, tels que l'achèvement de la destruction

des 27 installations de fabrication d'armes chimiques reconnues par le Gouvernement syrien.

Nous regrettons toutefois que ces progrès soient continuellement éclipsés par la persistance d'erreurs et d'omissions dans la déclaration de la Syrie, cinq ans après son adhésion à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Nous espérons que la documentation récemment fournie par le Gouvernement syrien, qui est en cours d'évaluation par l'OIAC, permettra enfin de clarifier les divergences existantes.

Je terminerai en réaffirmant que, sur cette question, le Pérou continuera d'être guidé par une évaluation globale de la situation et par notre attachement constant au droit international et à la protection des civils.

M. Delattre (France) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux questions de désarmement pour son intervention très précise et éclairante. Cette séance, ne nous le cachons, pas intervient dans un contexte extrêmement préoccupant face auquel je formulerai trois séries d'observations : sur la menace d'une offensive de grande ampleur à Edleb, impliquant potentiellement l'emploi d'armes chimiques; sur l'état des lieux du dossier chimique syrien; et enfin sur l'urgence d'une solution politique et une priorité donnée à la protection des civils.

Allons droit au fait : la Syrie est à nouveau au bord du gouffre. Je voudrais que chacun mesure bien ici ce que signifierait une offensive majeure sur Edleb, qui concentre, je le rappelle, près de trois millions d'habitants, dont plus de la moitié sont des déplacés internes. Une telle offensive, dans le contexte que je viens de rappeler, aurait des conséquences humanitaires, migratoires et sécuritaires désastreuses qui ouvriraient un nouveau chapitre dans la longue tragédie syrienne. Une telle offensive produirait en effet un drame humanitaire absolu, avec des assauts meurtriers contre les civils, des raids aériens indiscriminés - a fortiori s'il devait se produire le recours à des armes prohibées, notamment chimiques, de la part du régime - alors que ces civils n'auront nulle part où aller. Une telle offensive produirait en outre une crise migratoire majeure pour le Nord syrien, la Turquie et potentiellement l'Europe et au-delà. Enfin, une telle offensive majeure constituerait une grave menace pour la sécurité régionale, à travers en particulier la dispersion des combattants jihadistes qui s'y trouvent également.

Face à la menace d'un tel désastre, notre mobilisation est entière et notre détermination totale. La priorité de nos efforts collectifs doit aller au respect du cessez-le-feu dans cette zone. Et je voudrais aujourd'hui au nom de la France appeler la Russie et l'Iran à user de leur influence sur le régime syrien pour y parvenir. Les soutiens de Damas ont les moyens d'empêcher cette crise car le régime ne peut agir seul.

Nous restons par ailleurs extrêmement vigilants face au risque d'emploi d'armes chimiques. Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises avec le Royaume-Uni et les États-Unis notamment, le nouvel emploi avéré de telles armes par le régime de Bachar Al-Assad ne resterait pas impuni. Nos autorités politiques se sont exprimées sans ambiguïté sur ce point.

Le risque est à la fois particulièrement sérieux et particulièrement élevé à l'heure où nous parlons : nul n'ignore que le régime syrien n'a jamais cessé d'employer des armes chimiques depuis 2013, en violation de ses engagements internationaux et en violation des principes, des valeurs et des règles de droit les plus essentiels. Le régime a poursuivi sa stratégie d'écrasement de toute opposition en ayant recours aux armes les plus terrifiantes, tout en menant une campagne cynique de désinformation relayée par ses alliés. Ce sont encore des centaines de civils qui en ont payé le prix à Douma en avril dernier, tout comme à Khan Cheïkhoun, un an auparavant, en avril 2017. À ceux qui s'emploieraient de nouveau à nier ou même à relativiser la réalité des faits, ou à apporter ou à essayer d'apporter de la confusion, je rappelle que le régime de Bachar Al-Assad a déjà été formellement identifié à plusieurs reprises comme ayant les capacités pour répandre du sarin et du chlore et gazer des civils, des capacités qu'il a utilisées.

Ne nous y trompons pas, le programme chimique syrien n'est pas démantelé. L'utilisation continue d'armes chimiques en Syrie est une indication irréfutable que des stocks existent, de sarin comme de chlore. Nous avons pris note des rapports de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) constatant la destruction de toutes les installations déclarées et de la transmission d'informations par le régime syrien. Mais je rappelle que le régime n'a jamais sincèrement coopéré avec l'OIAC, et qu'il reste impossible à ce jour de confirmer qu'il a déclaré l'intégralité de ses stocks et capacités en 2013.

Dans ce contexte édifiant, nous appelons donc les alliés de la Syrie à prendre pleinement leurs responsabilités pour éviter une nouvelle escalade et interdire

l'emploi d'armes chimiques. La réunion des pays du groupe d'Astana demain doit établir des engagements clairs de leur part pour maintenir le cessez-le-feu dont ils sont les garants, éviter une escalade militaire qui serait désastreuse au plan humanitaire et protéger les civils, dans une zone, je le rappelle, qui est censée être une zone de désescalade.

C'est un impératif pour la Syrie et pour la communauté internationale. La ré-émergence des armes de terreur fait peser une menace grave sur la sécurité de chacun de nos pays et pour l'ensemble du régime de non-prolifération. Nous avons donc collectivement la responsabilité morale, juridique et politique de prévenir et dissuader l'emploi de telles armes. Les auteurs des atrocités chimiques en Syrie, et partout ailleurs, doivent savoir qu'ils ne pourront agir impunément et qu'ils devront rendre des comptes. C'est l'objectif du partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques et du mécanisme d'identification des responsabilités, en création à La Haye. C'est aussi l'une des raisons de notre soutien au mécanisme international, impartial et indépendant, qui doit être en mesure de faire pleinement son travail. Il ne saurait y avoir de paix durable sans justice.

En conclusion, je veux insister à nouveau sur la gravité particulière du moment, sur la responsabilité qui nous importe collectivement et sur l'importance, dans ce contexte, d'une pleine mobilisation du Conseil et de la communauté internationale plus largement. Les préparatifs militaires en cours à Edleb, la présence dans cette enclave d'une concentration de combattants terroristes et d'une population fragilisée de plusieurs millions de civils, parmi lesquels de nombreux déplacés, tout cela crée les conditions d'une catastrophe humanitaire et sécuritaire que nous devons - que nous pouvons - prévenir ensemble si nous joignons nos efforts. Un tel scénario remettrait gravement en cause tous les efforts en cours pour faire émerger une solution politique, sous l'égide de la médiation des Nations Unies et avec le soutien du Conseil, et nous ramènerait loin en arrière.

La priorité doit donc aller au respect du cessez-le-feu, à la protection des civils, à un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave. La France appelle donc à nouveau les garants d'Astana à préserver la désescalade de la violence, à éviter l'escalade de la violence, avec le souci premier de protéger les populations civiles. Nous sommes à la croisée des chemins : nous pouvons soit plonger à nouveau vers le chaos, soit nous rassembler autour de la médiation onusienne de Staffan de Mistura,

qui nous offre une voie de sortie en promouvant la mise en place d'un comité constitutionnel dans les semaines à venir, première pierre d'une solution politique durable. Une solution, qui, si nous sommes capables de conjuguer nos efforts, est à portée de main. Ne laissons donc pas le conflit glisser à nouveau dans l'escalade de la violence.

Nous avons une occasion de nous rassembler à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est à ce sursaut collectif qu'au nom de la France je nous invite tous aujourd'hui. C'est notre intérêt et c'est celui des Syriens.

M^{me} Wroniecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé. Nous exprimons notre gratitude au Secrétariat technique, à l'Équipe d'évaluation des déclarations et à la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en République arabe syrienne, pour leur professionnalisme et pour leur détermination à servir notre objectif commun d'un monde exempt d'armes chimiques. Je voudrais réaffirmer que la Pologne prend note du fait que le Secrétariat technique de l'OIAC a vérifié la destruction de toutes les installations de production d'armes chimiques déclarées. Dans le même temps, nous espérons que la communication entre l'OIAC et la République arabe syrienne se poursuivra afin que toutes les lacunes, incohérences et divergences concernant la déclaration initiale de la Syrie puissent être éclaircies. Nous remercions aussi la Mission d'établissement des faits de son rapport d'activité concernant l'incident à Douma. Nous attendons avec intérêt son rapport final.

Nous sommes déjà en train de débattre du cinquante-neuvième rapport de l'OIAC aujourd'hui, ce qui signifie que pendant près de cinq ans, le Conseil de sécurité et la communauté internationale n'ont pas été en mesure de réduire la menace posée par les armes chimiques en République arabe syrienne. Cela ne signifie pas, toutefois, que cet organe est incapable de le faire. La création du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU a montré que, lorsque le Conseil est uni autour de l'objectif commun de lutter contre les armes de destruction massive, il peut travailler de façon efficace.

La Pologne continue de condamner l'emploi d'armes chimiques où que ce soit, y compris en Syrie, et croit fermement que les responsables d'attaques chimiques doivent avoir à répondre de leurs actes. Il est essentiel de préserver l'intégrité de la Convention sur les armes chimiques. C'est pourquoi nous attendons

avec intérêt l'élaboration par l'OIAC des arrangements nécessaires pour identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie, conformément à la décision prise lors de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États Parties à la Convention sur les armes chimiques.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M^{me} Izumi Nakamitsu de son exposé.

La teneur du débat au Conseil de sécurité sur la question de la démilitarisation chimique de la Syrie ne correspond pas à la réalité et découle des attitudes anti-Damas persistantes de membres occidentaux du Conseil. Le potentiel chimique militaire de la Syrie a été détruit il y a quelque temps sous la surveillance de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). L'organisation basée à La Haye a aussi confirmé la destruction des dernières installations de production déclarées, conformément à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) Nous convenons avec le Secrétaire général que cela a été un pas important vers la mise en oeuvre de la résolution 2118 (2013).

Les lacunes et incohérences de la déclaration syrienne s'expliquent par le fait qu'elle a été présentée sous la pression imposée par de courts délais, dans le contexte d'un violent conflit armé. Par la suite, des clarifications ont été apportées, en pleine conformité avec les règles de la Convention sur les armes chimiques. Certaines questions ne peuvent plus être éclaircies, étant donné le nombre d'années écoulées, et il faut les oublier. S'agissant d'autres questions, le Gouvernement syrien a fourni à l'OIAC, en toute bonne foi, les informations à sa disposition, et cette interaction est la seule façon de clarifier les malentendus subsistants. Les allégations selon lesquelles Damas aurait conservé des éléments de stocks de substances toxiques sont infondées. C'est de la pure propagande. Il suffit de rappeler que les experts de l'OIAC ont à deux reprises inspecté le Centre de recherche à Barzah de manière très approfondie et n'ont détecté aucune trace de substances toxiques. En avril, cette installation a été détruite par des frappes aériennes menées par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France au motif que des armes chimiques y seraient produites et stockées, mais il n'y a eu aucune émission chimique suite à cette attaque. Cela montre clairement l'aveuglement international à grande échelle des participants à cette agression, le même que celui démontré lors de l'aventure

honteuse concernant les armes iraqiennes de destruction massive. D'ailleurs, pour quelque raison, les fonctionnaires de l'OIAC sont gênés de dire que le Centre a été détruit par le bombardement.

Un trait caractéristique du conflit en Syrie est la provocation des militants d'entités armées illégales via l'emploi de substances chimiques toxiques. Cela fait cinq ans que des agents internationaux recourent à ces mêmes machinations primitives pour discréditer les autorités de Damas et justifier ensuite des actes d'agression contre la Syrie. Les Casques blancs, prétendus secouristes vivant de l'argent des Occidentaux, ont aidé à ces mises en scène en vue de provoquer une réponse appropriée. Ils utilisent même des enfants pour cela. C'est après l'incident de Douma que ce procédé a été dévoilé, lorsque nous avons réussi à dépister certains des participants qui étaient en train de filmer ces mises en scène, et qui ont tout raconté à La Haye.

À présent, de nouvelles menaces graves sont proférées contre la Syrie. L'intention prêtée au Gouvernement syrien d'utiliser des armes chimiques dans la province d'Edleb est présentée comme un fait établi. Le roman d'Agatha Christie, *Un meurtre sera commis le...*, dans lequel le crime qui doit être commis - y compris l'heure et le lieu du crime - est annoncé dans les journaux, vient à l'esprit. Les curieux qui se sont rendus à l'adresse indiquée dans les journaux n'ont pas été déçus. Les prophètes contemporains ne prennent pas la peine d'expliquer pourquoi Damas doit empoisonner sa population civile avec des gaz dans un contexte où la Syrie a déjà été bombardée à deux reprises et où de nouveaux actes d'agression se préparent contre elle. Croit-on vraiment que Damas les y encourage? Est-on vraiment convaincu que le monde entier croit aveuglément à ces histoires? Damas n'a pas d'armes chimiques et ne prévoit pas d'en utiliser. Nous estimons que ces avertissements encouragent les terroristes à orchestrer de nouvelles attaques chimiques et à en imputer la responsabilité aux autorités syriennes. Les autorités syriennes n'ont pas besoin de commettre de tels actes, alors qu'ils sont essentiels pour les terroristes, car ils provoqueront à coup sûr un acte d'agression contre Damas.

Nous savons de source sûre, et nous avons fourni les informations pertinentes à l'OIAC, que les matières chimiques toxiques et le matériel utilisés pour commettre des actes de provocation ont été introduits par des chemins détournés dans la partie du territoire qui n'est pas contrôlée par les autorités syriennes; que des militants ont été spécialement formés des services

spéciaux occidentaux; que les Casques blancs et leurs alliés sont déjà présents à Edleb; et que des dizaines d'enfants ont été enlevés dans cette province. Dans le même temps, la présence militaire de pays occidentaux clefs augmente de manière visible dans le voisinage de la Syrie, et leurs représentants font des déclarations agressives. Nous avons abordé cette question durant une séance du Conseil de sécurité organisée le 28 août (voir S/PV.8332).

À cet égard, nous avons une proposition concrète pour nos collègues américains : ils devraient fournir la liste des cibles que le Pentagone aurait identifiées et qui seraient visées lors de frappes futures par la troïka. Si les États-Unis estiment qu'elles sont liées à l'accumulation et à l'utilisation d'armes chimiques, ils doivent démontrer leur respect de la Charte des Nations Unies et du droit international et en informer l'OIAC afin qu'elle puisse procéder à des inspections chimiques conformément à la Convention sur les armes chimiques. Étant donné que les États-Unis croient profondément en l'autorité et l'impartialité de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC, sa compétence devrait apaiser tout soupçon.

Je vais dire quelques mots en ce qui concerne l'OIAC. Nous espérons que le nouveau Directeur général de l'OIAC, M. Arias González, parviendra à redresser la trajectoire des travaux de l'organisation. À la suite de nombreuses enquêtes menées à distance, l'autorité de celle-ci a considérablement diminué. L'OIAC a également souffert de sa décision de charger une division du Secrétariat technique d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques, laquelle décision a été forcée par une minorité d'États membres. Cette décision n'est pas légitime car elle n'est pas conforme aux objectifs de la Convention sur les armes chimiques, et la Russie ne la reconnaît pas. L'unique but de cette initiative est politique et vise à saper l'action menée par la Syrie et la Russie au plan international. C'est ce qui est clairement ressorti de la déclaration faite devant le Parlement le 5 septembre par la Première Ministre britannique, Theresa May, au sujet de l'incident de Salisbury et Amesbury.

Rappelons-nous que de telles provocations ne peuvent qu'exacerber les tensions au Proche-Orient, déjà aggravées par la politique des États occidentaux, qui a provoqué une désunion. Il n'est pas question uniquement d'instabilité, mais également de conflits militaires graves qui font de nombreuses victimes innocentes. Il

est peu probable que les alliés des pays occidentaux dans la région bénéficieront de cette situation.

Il fut un moment où les jeux géopolitiques hasardeux étaient à l'origine de la prolifération du terrorisme. Aujourd'hui, du fait d'entreprises similaires, nous assistons à une recrudescence de terrorisme chimique. Il convient de noter que le rôle de ces pays dans la réalisation d'un règlement politique en Syrie, dont ils parlent avec tant de ferveur, n'est pas fort visible. Nous les encourageons vivement à cesser ces hostilités et à s'associer aux efforts de paix.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Haute-Représentante, Izumi Nakamitsu, de son exposé. Nous nous félicitons que le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ait confirmé que le Secrétariat technique a vérifié la destruction de la totalité des 27 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par le Gouvernement syrien. Comme l'affirme le Secrétaire général dans sa lettre,

« l'achèvement de cette tâche, attendu de longue date, constitue une étape essentielle en vue de la pleine application de la résolution 2118 (2013) » (*S/2018/804, p. 1*).

Nous comprenons que l'OIAC poursuit ses efforts afin de clarifier toutes les questions en suspens relatives à la déclaration initiale du Gouvernement syrien. Nous notons également que l'OIAC est en train d'analyser la réponse du Gouvernement syrien en ce qui concerne les questions en suspens. Dans l'attente du rapport, nous réitérons que toutes les questions restantes doivent être réglées sur la base d'une communication constante et plus productive entre le Gouvernement syrien et l'OIAC.

Après la publication de son rapport intérimaire sur l'emploi présumé d'armes chimiques à Douma, nous notons que la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne continue de collecter et d'analyser des informations sur cet incident. Nous soulignons que toutes les parties doivent coopérer avec la Mission d'établissement des faits dans le cadre de son enquête. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport final de la Mission. En outre, nous notons que la Mission est en train de traduire et d'analyser les documents qu'elle avait demandés et que lui a transmis le Gouvernement syrien en ce qui concerne quatre incidents.

Nos positions concernant l'utilisation d'armes chimiques sont bien connues. Nous condamnons

fermement l'utilisation d'armes chimiques par tout acteur – étatique ou non étatique – en toutes circonstances. Rien ne saurait justifier l'emploi de matières chimiques en tant qu'armes. Leur utilisation pose une menace à la paix et à la sécurité internationales et met en péril le système mondial de non-prolifération. Ceux qui utilisent des armes chimiques doivent être identifiés sur la base de preuves solides et amenés à rendre des comptes. Nous demeurons convaincus que l'unité du Conseil de sécurité est essentielle à cet égard. Une action commune, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, reste selon nous le moyen le plus efficace et le plus durable de dissuader les parties en Syrie et ailleurs d'utiliser des armes chimiques et de mettre un terme à l'utilisation de telles armes.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé détaillé, et je remercie également son équipe.

La Guinée équatoriale accueille avec satisfaction la destruction définitive des 27 installations de production d'armes chimiques déclarées par le Gouvernement de la République arabe syrienne. La vérification de ces informations avait été demandée à des séances passées, et il convient de se féliciter que le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ait pris toutes les dispositions nécessaires pour vérifier ces informations. Cette avancée significative doit encourager les parties à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la résolution 2118 (2013) et les membres du Conseil à retrouver leur unanimité pour traiter cette question importante et délicate.

S'agissant de la sécurité du personnel de l'OIAC, nous estimons que l'accès aux sites concernés par les enquêtes exige de garantir en permanence la sécurité du personnel de la Mission d'établissement des faits, conformément aux dispositions de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue les 26 et 27 juin. À cet égard, nous encourageons le secrétariat de l'OIAC à mettre en œuvre les nouvelles mesures visant à atténuer les risques sécuritaires importants qu'a proposées le Département de la sûreté et de la sécurité.

Il convient de saluer les efforts des pays et des organisations internationales, et plus particulièrement leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale

pour les missions en Syrie, qui s'élèvent actuellement à 17,1 millions d'euros. Ces ressources serviront sans aucun doute à consolider l'appui aux activités de l'OIAC en Syrie.

Face au contexte actuel de la menace terroriste dans le nord-est de la Syrie et compte tenu des offensives que mène le Gouvernement syrien pour continuer de reprendre des territoires, les parties doivent continuer de prendre en compte la nécessité de respecter les traités internationaux, en particulier la Convention sur les armes chimiques. Il convient également de rappeler que les autorités syriennes doivent considérer prioritaire leur collaboration avec la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne, afin que tous les cas d'emploi d'armes chimiques fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient identifiés.

La position de principe de la Guinée équatoriale sur les armes chimiques n'a pas changé. Elle a toujours été claire et cohérente. Nous sommes fermement opposés à l'emploi d'armes chimiques par quelque pays, organisation ou groupe d'États ou de personnes que ce soit, et ce, quelles que soient les circonstances. L'utilisation d'armes chimiques ne doit être ni justifiée ni tolérée, quels qu'en soient le moment et le lieu.

Le Conseil de sécurité et l'OIAC sont les canaux principaux d'examen du problème des armes chimiques syriennes. Nous avons conscience du rôle important dont ils s'acquittent, et nous espérons que les parties intéressées adopteront une démarche constructive aux fins de trouver une solution par la voie d'un dialogue direct et sans entraves, propre à prévenir un quelconque emploi futur d'armes chimiques en République arabe syrienne quelle que soit la partie qui prétende y recourir, et de mettre définitivement fin à leur utilisation. Dans ce contexte, il est très urgent et impératif de créer un mécanisme permettant d'identifier les responsables de l'utilisation d'armes chimiques, d'établir les responsabilités et de traduire ces responsables en justice. Pour ce faire, il faut que le Conseil de sécurité soit uni.

Je conclurai mon intervention en réaffirmant que, pour le Gouvernement équato-guinéen, le processus politique est à l'heure actuelle la seule solution viable au problème de la République arabe syrienne. La communauté internationale doit continuer de coopérer avec les efforts des parties impliquées afin d'avancer sur la voie d'un règlement politique qui respecte la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du peuple de République arabe syrienne.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de l'exposé qu'elle nous a présenté.

Ma délégation considère qu'il convient de réaffirmer l'importance de la vérification effectuée par le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au regard de la destruction des deux dernières installations de production d'armes chimiques déclarées par la République arabe syrienne. Nous convenons que la destruction complète et vérifiable de tous ces sites est une avancée importante dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). Maintenant que le Gouvernement syrien a répondu à la lettre du Directeur général de l'OIAC en date du 10 avril, nous attendons l'analyse et les conclusions de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC sur ces informations supplémentaires. De même, nous soulignons qu'il importe que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets continue de fournir un appui à la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne, conformément à l'Accord tripartite.

Nous nous félicitons que soient planifiées les prochaines visites du Secrétariat de l'OIAC sur les sites identifiés dans les troisième et quatrième rapports du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU (voir S/2016/738 et S/2016/888). Nous encourageons le Secrétariat à poursuivre ce type de visites afin de réunir les éléments de preuve qui permettront de déterminer l'utilisation éventuelle d'armes chimiques. Pour ce faire, il est indispensable qu'une enquête, quelle qu'elle soit, sur l'utilisation avérée ou possible d'armes chimiques, non seulement sur le territoire syrien mais en quelque circonstance que ce soit, s'accompagne impérativement de visites sur le terrain, dans le but de mener des enquêtes probantes et vérifiables. Dans ce sens, nous réaffirmons que nous sommes favorables à ce que, conformément à son mandat, la Mission d'établissement des faits de l'OIAC poursuive ses travaux d'enquête et de vérification autour de toutes les attaques à l'arme chimique supposées, et ce, de la manière la plus objective, méthodique et technique possible.

S'agissant de l'incident impliquant l'emploi présumé de substances chimiques toxiques comme armes dans la ville de Douma, nous rappelons qu'il faut que l'enquête suive un protocole standardisé, indépendant et transparent, dont les visites sur le terrain

forment une composante essentielle. À cette fin, nous attendons que la Mission d'établissement des faits ait analysé toutes les informations qu'elle aura recueillies. Si l'usage d'armes chimiques était avéré, il faudrait alors identifier les responsables grâce aux mécanismes pertinents, dans le respect de la Charte des Nations Unies.

Nous considérons qu'il ne fait aucun doute que, indépendamment des attributions octroyées au Secrétariat et au Directeur général de l'OIAC à la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue en juin, le Conseil a toujours l'obligation de réunir un consensus autour de la création d'un mécanisme d'enquête indépendant, impartial et représentatif, pour mener une enquête complète, crédible et probante, qui permette d'identifier les responsables, de sorte qu'ils aient à répondre de leurs actes devant la justice. Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait proposé ses bons offices. Nous estimons que toutes les options doivent être envisagées si nous voulons parvenir à un consensus sur cette question.

Enfin, nous insistons sur le fait que la seule manière de régler ce conflit passe par un processus politique sans exclusive, basé sur le dialogue et dirigé par et pour le peuple syrien, dans le cadre du processus de Genève et conformément aux dispositions de la résolution 2254 (2015), sous les auspices de l'ONU. Cela signifie que nous devons continuer à fournir l'appui nécessaire aux efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, ainsi qu'à la mise en place d'une commission constitutionnelle.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé très utile aujourd'hui.

Nous nous félicitons de la destruction des deux dernières installations chimiques en Syrie. Au total, le nombre d'installations chimiques détruites s'établit désormais à 27. C'est là une avancée très importante vers la mise en œuvre intégrale de la résolution 2118 (2013). Nous nous félicitons également que M^{me} Nakamitsu ait fait référence, dans son exposé, à la signature de l'Accord tripartite, qui permet à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de reprendre ses travaux et d'assumer ses responsabilités en Syrie.

En dépit des progrès accomplis, il subsiste des divergences dans les détails du programme d'armes chimiques déclaré par le Gouvernement syrien. Nous espérons que

les informations fournies par le Gouvernement syrien en réponse aux questions posées par le Directeur général de l'OIAC contribueront à résoudre ces divergences. Nous appelons les autorités syriennes compétentes à coopérer pleinement avec l'OIAC.

Le Conseil de sécurité n'est pas en mesure de s'acquitter de ses responsabilités s'agissant du programme chimique syrien parce qu'il lui manque, pour remplacer le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, un dispositif lui permettant d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. La faute en revient à des dissensions entre les membres du Conseil. En conséquence, de nombreux États Membres, y compris le Koweït, se sont tournés vers une autre instance internationale, l'OIAC, pour combler ce vide.

Au cours d'une session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue à La Haye, il a été décidé que l'OIAC assumerait le mandat d'identifier les auteurs du crime que constitue l'utilisation d'armes chimiques. Nous attendons avec intérêt que l'OIAC prenne les dispositions nécessaires pour s'acquitter de cette responsabilité. À cet égard, nous exprimons notre appui à la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne, dont nous saluons l'action et le professionnalisme. Nous soulignons qu'il importe de coopérer avec la Mission et de protéger son personnel, de sorte qu'il puisse travailler dans des conditions de sécurité. Nous attendons avec intérêt les conclusions finales de la Mission d'établissement des faits, notamment s'agissant de son enquête sur l'incident survenu à Douma en avril.

Je rappelle la position de principe, inébranlable, de l'État du Koweït à cet égard. Nous condamnons tout emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment et par quelque partie que ce soit. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international. Nous soulignons l'importance d'amener les responsables de l'emploi d'armes chimiques à répondre de leurs actes, qu'il s'agisse d'individus, d'entités, d'acteurs non étatiques ou de gouvernements.

Notre séance d'aujourd'hui intervient à un moment critique, car des informations de plus en plus nombreuses nous parviennent concernant l'imminence d'une escalade militaire dans la province d'Edleb, où vivent près de 3 millions de personnes, dont la moitié sont déplacées. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'éventualité d'un autre emploi d'armes

chimiques en Syrie, ainsi que d'une répétition à Edleb des crimes commis à Khan Cheïkhoun et ailleurs.

Nous nous associons au Secrétaire général pour souligner que rien ne saurait justifier l'emploi d'armes chimiques. Ces huit dernières années, le peuple syrien a été victime des violations les plus brutales, notamment d'attaques à l'arme chimique. C'est la raison pour laquelle nous devons faire preuve d'unité et dépasser nos divergences et nos divisions afin de prévenir ces crimes contre l'humanité et de régler par des moyens pacifiques la situation qui se présente à Edleb et en Syrie en général, afin de mettre fin à cette effusion du sang de nos frères syriens.

Pour terminer, nous espérons que la réunion des garants du processus d'Astana qui doit se tenir demain permettra d'éviter une catastrophe humanitaire à Edleb, de protéger les civils et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au droit international humanitaire.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, pour la qualité de son exposé sur la question de l'utilisation des armes chimiques en République arabe syrienne.

L'intervention de ma délégation s'articulera autour des deux points suivants : les progrès enregistrés dans la réalisation du programme de destruction d'armes chimiques syrien conformément à la résolution 2118 (2013) et les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) relatives aux allégations d'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

S'agissant du programme d'armes chimiques syrien, ma délégation se félicite des progrès accomplis dans la destruction de la totalité des 27 unités de production d'armes chimiques. Elle estime que ces progrès constituent une étape importante dans le processus de démantèlement exhaustif de l'arsenal chimique de ce pays et tient par conséquent à saluer les efforts de coopération du Gouvernement syrien. Les réponses apportées par le Gouvernement syrien à la liste non exhaustive des questions contenues dans la correspondance du Directeur général de l'OIAC, datée du 10 avril, constituent une autre preuve de cette tendance positive. Ces questions concernent la déclaration initiale ainsi que la mise à disposition de la Mission d'établissement des faits des documents relatifs aux quatre incidents au

cours desquels des armes chimiques auraient été utilisées en 2017 à Khirbat Masasna, à Salamiyé et à Souran. La Côte d'Ivoire souhaite que les résultats de l'analyse desdits documents permettent d'élucider ces incidents et d'identifier, le cas échéant, les auteurs d'utilisation de ces armes chimiques afin qu'ils répondent de leurs actes devant les juridictions internationales compétentes.

Mon pays se félicite de nouvelles compétences dévolues à l'OIAC, conformément aux conclusions de la réunion extraordinaire des 26 et 27 juin, aux fins de désigner les auteurs d'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Ma délégation soutient, à cet égard, la décision du Conseil exécutif de l'OIAC de prendre les mesures idoines en vue d'identifier les auteurs d'utilisation d'armes chimiques en Syrie et d'établir un rapport sur toutes informations pertinentes sur l'origine de ces armes. Elle salue par ailleurs la publication du rapport intérimaire de l'OIAC sur les allégations d'emploi de produits chimiques à Douma, le 7 avril, et attend avec un grand intérêt les conclusions du rapport final.

Pour terminer, ma délégation appelle les parties au conflit en Syrie à privilégier la voie des négociations dans le cadre d'un dialogue politique inclusif, conformément au processus de Genève, tel que prescrit par la résolution 2254 (2015).

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de son exposé et de tout le travail qu'elle accomplit en collaboration avec son équipe s'agissant de cette question. Par son intermédiaire, je voudrais également remercier le personnel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à La Haye.

Comme d'autres orateurs, nous sommes vivement préoccupés par l'intensification des opérations militaires des autorités syriennes et de la Russie dans le nord-ouest de la Syrie. Cela met en danger des millions de civils, et le Conseil de sécurité va se pencher sur cette question demain. Mais dans ce contexte, nous sommes réunis ici aujourd'hui parce que nous sommes gravement préoccupés par la possibilité que le régime syrien se livre de nouveau à l'emploi illégal d'armes chimiques dans le cadre d'une offensive militaire à Edleb. À l'instar d'autres orateurs, nous réaffirmons que l'emploi d'armes chimiques constitue une violation de la Convention sur les armes chimiques et une menace pour la paix et la sécurité internationales.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt ce que la Haute-Représentante a dit au sujet de l'examen par l'OIAC de

la déclaration faite par la Syrie de ses armes chimiques. Je pense qu'elle a raison de dire que des mesures importantes ont été prises pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et que des questions très importantes restent en suspens. En mars, la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne a confirmé 13 incidents relatifs à des allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie depuis sa création en 2014. La Mission d'établissement des faits a enregistré au moins 390 allégations à cet égard. Cela fait plus de quatre ans que l'Équipe d'évaluation des déclarations a commencé ses travaux, mais l'OIAC n'est toujours pas en mesure de confirmer que la déclaration syrienne est exacte. Nous avons entendu dire à maintes reprises qu'il y a des « lacunes, des incohérences et des contradictions » dans la déclaration faite par la Syrie au titre de la Convention sur les armes chimiques. Il s'agit là de questions de fond.

À mon avis, le Conseil ne comprend pas pourquoi il est si difficile de régler ce problème. Si un État Membre de l'ONU agissait en toute bonne foi en vertu de la Convention sur les armes chimiques, ces questions pourraient être réglées, mais elles continuent d'être évoquées dans cette salle, réunion après réunion. Je voudrais également préciser que le dernier rapport (voir S/2018/745) a indiqué que le nombre de problèmes que pose la déclaration de la République arabe syrienne avait augmenté au lieu de diminuer, et je voudrais savoir pourquoi. J'espère que le Représentant de la Syrie sera en mesure de nous donner aujourd'hui une explication à ce sujet.

En ce qui concerne le risque d'emploi d'armes chimiques à Edleb, et s'agissant de ce que le Représentant de la Russie a dit, je tiens à préciser qu'Agatha Christie écrivait des ouvrages de fiction. Le fait est qu'il a été établi que les autorités syriennes avaient utilisé des armes chimiques contre leur propre peuple. Ce que dit l'Ambassadeur de la Russie est une inversion des faits, une inversion de ce que le Conseil a prescrit s'agissant de veiller à la protection des civils, une inversion de l'ordre international du multilatéralisme fondé sur des règles et fondamentalement, une inversion de ce que les gouvernements sont censés faire au titre du premier devoir qui leur incombe de protéger leur peuple et de garantir sa sécurité. Je trouve inconcevable qu'après tant d'années, en cette année où nous célébrons le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, un gouvernement puisse envisager d'utiliser des armes chimiques contre son propre peuple, voire contre qui que ce soit,

qu'il s'agisse d'une petite ville britannique ou d'un pays comme la Syrie.

Je rejette tout ce que l'Ambassadeur de Russie a dit concernant une agression de la part de trois membres permanents du Conseil de sécurité. L'objectif de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis est de préserver l'ordre international fondé sur des règles. Ceux qui s'inquiètent de ce que nos trois gouvernements ont l'intention de faire doivent prendre toutes les mesures possibles pour veiller à ce que les armes chimiques ne soient pas utilisées, et il n'y aura aucun problème. Nous avons démontré que nous réagirons rapidement et de façon appropriée à tout autre emploi d'armes chimiques par le régime syrien, qui a déjà eu des conséquences humanitaires catastrophiques pour la population syrienne. Une fois de plus, je m'associe aux autres orateurs pour exhorter la Russie à user de son influence pour éviter tout emploi d'armes chimiques contre des civils en Syrie. Soit la Russie appelle à la retenue, soit la Russie sera considérée comme complice de l'emploi de ces armes le cas échéant.

Pour terminer, je voudrais dire que je suis tout à fait d'accord avec le représentant de la Guinée équatoriale quant à la primauté du processus politique, et j'espère que ces efforts seront intensifiés au cours des prochaines semaines.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Étant donné que c'est la première fois ce mois-ci que je prends la parole à une séance du Conseil de sécurité, je voudrais, Madame la Présidente, féliciter votre pays de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre. Je remercie également la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Comme l'a confirmé le rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2018/804), qui a été transmis au Conseil de sécurité par le Secrétaire général Guterres, la totalité des 27 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées en Syrie ont été détruites. Nous notons également qu'en ce moment même, l'OIAC étudie toujours les réponses du Gouvernement syrien portant sur certaines questions en suspens relatives à sa déclaration initiale sur les armes chimiques. Nous espérons que l'OIAC continuera de renforcer sa communication et sa coordination avec le Gouvernement syrien afin de régler dûment les questions pertinentes.

La délégation chinoise prend note de certaines informations récentes faisant allusion à d'éventuelles

attaques à l'arme chimique à l'intérieur de la Syrie. Je tiens à réaffirmer que la Chine est résolument opposée à l'emploi d'armes chimiques par quelque pays, organisation ou individu que ce soit, dans quelque circonstance ou à quelque fin que ce soit, et préconise des sanctions sévères à l'encontre de leurs auteurs. Dans le même temps, nous estimons que tous les incidents chimiques présumés doivent faire l'objet d'enquêtes exhaustives, objectives et impartiales afin de garantir qu'ils reposent sur des preuves concluantes et que les conclusions sont conformes aux faits et peuvent résister à l'épreuve du temps. Jusqu'à ce moment, nous ne devons pas préjuger des résultats.

La Chine plaide constamment pour le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et elle est opposée à l'emploi délibéré ou à la menace d'emploi délibéré de la force dans les affaires internationales. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être pleinement respectées.

La seule façon de sortir de l'impasse syrienne passe par un règlement politique. Nous espérons que toutes les parties concernées chercheront, dans un esprit constructif et par le dialogue et la concertation, des solutions qui préservent l'unité du Conseil de sécurité et qui contribuent à faire progresser le processus politique en Syrie.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Nakamitsu de son exposé riche d'informations.

Je me concentrerai sur trois points : premièrement, les événements à Edleb; deuxièmement, l'emploi d'armes chimiques; et troisièmement, la nécessité d'attribuer les actes et de désigner les responsables.

Premièrement, en ce qui concerne les événements à Edleb, comme d'autres avant moi l'ont dit, nous sommes extrêmement inquiets de l'escalade de la violence à Edleb causée par les récentes frappes aériennes. Le risque d'une nouvelle escalade de la violence est profondément préoccupant. Une telle escalade conduirait à une catastrophe humanitaire indicible, avec des conséquences régionales majeures. Le Conseil a la responsabilité de prévenir le scénario du pire.

Je voudrais répéter nos messages clefs. Toutes les parties belligérantes doivent se conformer aux résolutions existantes du Conseil de sécurité. Une offensive militaire à Edleb mettrait en danger les vies de plus de 3 millions de civils qui vivent dans la région et provoquerait une nouvelle catastrophe humanitaire. Les

garants de la zone de désescalade d'Edleb et le régime syrien doivent s'efforcer de trouver une solution pacifique, non violente et négociée pour Edleb. Toute mesure de lutte contre le terrorisme doit être conforme aux obligations découlant du droit international, en particulier du droit des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire. La lutte contre le terrorisme n'est pas une excuse pour cibler des individus sans distinction ni proportionnalité. Les parties doivent faire respecter le droit international humanitaire dans l'ensemble de la Syrie, en particulier à Edleb, et garantir un accès humanitaire aux personnes dans le besoin. Tout emploi d'armes chimiques est inacceptable, y compris à Edleb. Il est interdit en vertu du droit international et aurait des conséquences humaines et humanitaires dévastatrices. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général à la retenue dans l'emploi de la force, la protection des citoyens étant la première priorité.

Deuxièmement, en ce qui concerne les armes chimiques, nous remercions l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de son cinquante-neuvième rapport (voir S/2018/804). Nous appuyons les travaux objectifs et professionnels de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne et appelons toutes les parties belligérantes en Syrie à poursuivre leurs efforts pour permettre à la Mission d'établissement des faits de poursuivre ses travaux en toute indépendance. Le Royaume des Pays-Bas attend avec intérêt le rapport final sur l'attaque perpétrée à Douma le 7 avril.

Nous condamnons la tendance récente à répandre délibérément de fausses informations sur les attaques à l'arme chimique, notamment au sein du Conseil, afin de semer la confusion. Il n'existe aucune information crédible à l'appui des allégations faites par un membre du Conseil contre les Casques blancs et contre les pays occidentaux. Selon nous, le Conseil de sécurité doit se concentrer sur la recherche d'un terrain d'entente. Nous condamnons tous l'emploi d'armes chimiques où que ce soit, par qui que ce soit et en toutes circonstances; nous convenons tous qu'il faut lutter contre l'impunité pour défendre le dispositif international de non-prolifération; et nous sommes tous d'accord quant à la norme selon laquelle l'emploi d'armes chimiques n'est jamais autorisé. Tous ensemble, nous devons renforcer la norme internationale selon laquelle les armes chimiques ne doivent plus jamais être utilisées.

Mon troisième point porte sur l'attribution des responsabilités et la désignation des responsables. Je voudrais revenir sur les points soulevés par notre collègue koweïtien au sujet du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et réaffirmer l'importance des résultats de la session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, tenue le 27 juin. Une majorité écrasante d'États membres de l'OIAC y ont réaffirmé et renforcé la norme contre l'emploi d'armes chimiques.

Nous plaidons une fois de plus pour qu'il soit donné suite aux conclusions de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC et de son futur mécanisme d'attribution des responsabilités en renvoyant la situation en Syrie à la Cour pénale internationale. Nous restons convaincus que l'OIAC peut grandement contribuer à la lutte contre l'impunité en Syrie en partageant des informations avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

Pour terminer, le peuple syrien souffre depuis bien trop longtemps. Il souffre à cause des atrocités criminelles, de la violence et de l'emploi d'armes chimiques. Le Royaume des Pays-Bas poursuivra ses efforts visant à ce que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes, en utilisant tous les instruments possibles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de son exposé.

Au cours du conflit en Syrie, nous avons été témoins de nombreuses violations systématiques et flagrantes du droit international, notamment de violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, par toutes les parties au conflit et en particulier par les forces syriennes. Des armes chimiques ont été utilisées à plusieurs reprises. Nous condamnons cette utilisation avec la plus grande fermeté. C'est une violation grave du droit international qui représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. Une telle utilisation dans un conflit armé est constitutive d'un crime de guerre. La prolifération et l'emploi d'armes chimiques par des acteurs étatiques et non étatiques doivent cesser et les responsables de ces crimes doivent en répondre. L'impunité n'est pas et ne sera pas une option.

En conséquence, nous avons appuyé la décision prise par la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques à sa session extraordinaire de prendre des mesures pour identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. Bien qu'un mécanisme établi par le Conseil eût été préférable, la question était trop importante pour la laisser bloquer indéfiniment. Toutefois, comme cela a déjà été dit au Conseil, cette décision n'exonère pas le Conseil de sa responsabilité.

Je voudrais faire quelques observations au sujet du dernier rapport d'activité en date du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur l'élimination des armes chimiques syriennes (voir S/2018/804).

Premièrement, nous notons que l'Équipe d'évaluation des déclarations est en train d'analyser la réponse des autorités syriennes aux questions portant sur les questions en suspens. Je tiens à souligner que toutes les questions en suspens doivent être réglées sans plus tarder. Toutes les armes chimiques subsistantes doivent être déclarées et détruites, conformément à la résolution 2118 (2013). Nous exhortons les autorités syriennes à coopérer pleinement et activement avec l'OIAC afin que l'exactitude et l'exhaustivité de leur déclaration puissent finalement être vérifiées.

Deuxièmement, nous voudrions réitérer notre plein appui à l'OIAC et notre entière confiance en l'indépendance, l'impartialité et le professionnalisme de sa Mission d'établissement des faits en République arabe syrienne. Nous attendons avec intérêt les prochains rapports sur un certain nombre d'enquêtes en cours, notamment le rapport final sur l'attaque présumée à Douma.

Enfin, nous prenons note de l'intention du Directeur général de publier un second rapport d'activité, avant la session d'octobre du Conseil exécutif de l'OIAC, sur la mise en œuvre de la décision de la session extraordinaire concernant l'attribution des responsabilités pour les attaques à l'arme chimique en Syrie. Nous escomptons que le Conseil de sécurité sera tenu informé de cette question importante.

Nous constatons avec inquiétude les signes d'une éventuelle offensive militaire dans le nord-ouest de la Syrie. Edleb est une zone de désescalade, établie par les pays garants du processus d'Astana. Cependant, l'une après l'autre, les zones de désescalade se sont transformées en zones d'escalade. Une offensive militaire de

grande envergure conduirait à une catastrophe humanitaire. La région d'Edleb est différente des autres régions. Il n'y a nulle part où fuir. Trois millions de civils y vivent, dont un million d'enfants et de personnes déplacées.

Toutes les parties, y compris les alliés syriens, doivent être rappelées à leurs obligations en vertu du droit international humanitaire de protéger les civils et les biens de caractère civil, de respecter les principes de distinction et de proportionnalité et d'éviter les souffrances inutiles. Nous exhortons donc toutes les parties à respecter l'accord de désescalade conclu à Edleb et les garants d'Astana à respecter leurs engagements concernant la désescalade et l'accès humanitaire. Nous devons veiller à ce qu'Edleb ne devienne pas le prochain Alep ou la Ghouta orientale. Il est vital que la Russie, la Turquie et l'Iran trouvent, lors de leur réunion de demain, un moyen d'éviter une nouvelle escalade. Le Conseil a également un rôle préventif à jouer pour éviter une catastrophe et, avec le Koweït et tous les autres membres du Conseil, nous sommes prêts à étudier toutes les options valables à cet égard.

J'exprime notre inquiétude face aux allégations selon lesquelles des armes chimiques pourraient être utilisées à nouveau et je rappelle à toutes les parties l'interdiction claire et absolue de l'emploi d'armes chimiques quelles que soient les circonstances. Il est plus important que jamais d'éviter une escalade et de revenir à la voie de la diplomatie pour une solution politique, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous réitérons notre appui total au processus politique mené par l'ONU et aux efforts inlassables de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura. Une solution politique durable est le seul moyen de mettre fin aux souffrances du peuple syrien après plus de sept ans de conflit.

La Présidente (*parle anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie la Haute-Représentante, M^{me} Nakamitsu, de son exposé.

Le verdict de l'histoire sur le conflit en Syrie n'est pas encore écrit. Il y a eu beaucoup de faux pas, d'erreurs de calcul et de négligence délibérée tout au long de la guerre. Il y a eu des comportements déléteres et des comportements honorables et beaucoup de choses entre les deux. Je dirais que les membres du Conseil qui se sont battus sans relâche pour soustraire le régime d'Assad à toute responsabilité devraient avoir honte. Au lieu de cela, ces membres ont manifesté clairement leur

cynisme, leur penchant pour la brutalité et leur manque de capacité à avoir honte.

La compétition pour savoir comment on se souviendra de la guerre de Syrie - en tant qu'exemple de l'humanité sous son meilleur ou sous son pire jour - se poursuit encore. La séance d'aujourd'hui est consacrée aux armes chimiques, mais ne nous y trompons pas : une offensive du régime d'Assad contre Edleb serait une escalade dangereuse même si des armes chimiques n'étaient pas utilisées. C'est à la Russie d'empêcher que cela se produise, et nous discuterons plus en détail demain des conséquences humanitaires de l'offensive contre Edleb. Dans l'intervalle, la Fédération de Russie a récemment renforcé ses forces navales au large des côtes syriennes, signalant que Moscou se positionne à nouveau comme complice du meurtre et de la destruction du régime d'Assad. Comme à de nombreuses reprises par le passé, des signes indiquent que le régime d'Assad envisage d'utiliser des armes chimiques pour mettre fin au siège d'Edleb.

Comme par le passé, le régime syrien et ses alliés russes et iraniens répandent des mensonges sur les responsables des attaques à l'arme chimique en Syrie. Leurs affirmations sont sans fondement. C'est la définition même de fausses nouvelles. En fait, si l'on se fie au passé, les tentatives syriennes et russes d'imputer à d'autres l'utilisation d'agents chimiques indiquent que le régime syrien croit toujours qu'il peut utiliser ces armes horribles en toute impunité et qu'il pourrait se préparer à les utiliser dans de futures attaques. Personne - je le répète - personne n'est dupe.

Telle est la terrible réalité de la guerre en Syrie. Il y a cinq ans, le régime d'Assad a lancé des missiles contenant un cocktail de gaz mortels sur les habitants de la Ghouta, tuant 1 429 personnes. Le 4 avril 2017, le régime d'Assad a lâché du gaz sarin depuis le ciel sur les habitants de Khan Cheïkhoun, une attaque qui a tué plus de 70 Syriens innocents, dont des dizaines d'enfants. Un groupe d'enquête indépendant, le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, a conclu que le régime d'Assad était responsable de cette attaque. Le fait que les Russes aient plus tard réussi à supprimer le Mécanisme d'enquête conjoint ne change rien à ses conclusions, lesquelles étaient crédibles et définitives. Al-Assad a tué son propre peuple avec des armes chimiques à Khan Cheïkhoun.

Puis, en avril 2018, plus de 40 personnes sont mortes et des centaines ont reçu un traitement après

avoir été exposées à des armes chimiques à Douma. Au total, les États-Unis estiment, sans exagérer, que le régime d'Assad a utilisé des armes chimiques contre son propre peuple au moins 50 fois depuis que la guerre a commencé. Cela équivaut facilement, encore une fois sans exagérer, à 1 500 enfants, femmes et hommes innocents tués par le régime syrien avec des armes chimiques - 1 500 meurtres couverts par le régime russe et 1 500 raisons de ne pas croire que d'autres sont responsables de ces atrocités.

Alors que ces affirmations ridicules ne cessent d'être répétées, je demande à tous ceux qui nous écoutent de se rappeler que les mensonges des Syriens et des Russes ne les disculpent pas. Les mensonges des Syriens et des Russes ne révèlent que la culpabilité d'Al-Assad. Les États-Unis ne cesseront pas de répliquer avec force à ces mensonges. Nous n'abandonnerons pas le peuple syrien.

Avec la France, les États-Unis ont annoncé de nouvelles sanctions contre les individus et les entités qui soutiennent le programme d'armes chimiques et classiques d'Al-Assad. En juin, la session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques a décidé que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques devait identifier les auteurs d'attaques chimiques en Syrie. Même si les États-Unis estiment que c'est au Conseil de sécurité qu'il incombe au premier chef de s'attaquer au problème de l'emploi des armes chimiques, nous nous félicitons de cette décision. Tout ce qui nous rapproche de l'obligation pour le régime d'Assad de répondre de ses crimes renforce la sécurité non seulement du peuple syrien, mais de nous tous.

Lorsque nous parlons de responsabilité, nous adressons un message au régime d'Assad et à quiconque envisage d'utiliser des armes chimiques en Syrie. Au cours des 18 derniers mois, j'ai pris la parole dans cette salle à deux reprises pour promettre que les États-Unis réagiraient à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Les deux fois, mon gouvernement a donné suite. Les États-Unis et leurs alliés ont forcé le régime d'Assad à payer le prix de ses crimes. Nous voulons donc saisir cette occasion pour rappeler à Al-Assad et à ses partenaires russes et iraniens qu'ils ne devraient pas parier contre une nouvelle réaction des États-Unis.

L'histoire de la guerre en Syrie est encore en cours d'écriture. Il est encore temps pour ceux qui croient en la dignité humaine de façonner l'histoire. Il est encore temps que les nations du monde leur viennent en aide.

Et il est encore temps pour ceux qui commettraient d'autres actes de sauvagerie humaine de reconsidérer leurs actions. Le choix leur appartient et il dictera notre réponse au moment et de la manière que nous choisirons.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Certains représentants ont parlé aujourd'hui de l'existence d'armes chimiques en Syrie. Leur discours est trompeur et irresponsable parce qu'il n'y a plus d'armes chimiques en Syrie. Il n'y en a pas eu depuis que M^{me} Sigrid Kaag a annoncé devant le Conseil de sécurité en 2014 qu'il n'y avait plus d'armes chimiques en Syrie.

Dans son exposé d'aujourd'hui, M^{me} Nakamitsu s'est félicitée de la destruction des 27 installations d'armes chimiques en Syrie, ainsi que de la signature de l'Accord tripartite, qui permet au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) de poursuivre ses activités en Syrie. Il semble que cela ne soit pas parvenu aux oreilles de certains collègues, qui continuent d'insister ici qu'il faut continuer d'attendre Godot, comme dans la pièce du théâtre de l'absurde intitulée *En attendant Godot*, de Samuel Beckett.

Le langage de la menace ne doit pas être de mise au Conseil de sécurité, surtout lorsqu'il émane de la présidence. Nous sommes des diplomates et notre mission est de prévenir les guerres, d'empêcher les menaces et de trouver des solutions diplomatiques aux crises internationales. C'est comme cela que nous comprenons les choses, en tant que diplomates et en tant qu'ambassadeurs. Le Conseil de sécurité n'est pas un champ de bataille. Surtout sachant qu'il s'est déjà fourvoyé en Iraq et en Libye. Il est temps donc que nous apprenions de nos erreurs.

Depuis que la délégation de mon pays et celles d'autres pays ont pris connaissance du programme de travail du Conseil de sécurité pour ce mois, notre conviction était faite que la priorité de certains membres permanents n'était pas le maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'ils étaient prêts à tous les extrêmes pour utiliser le Conseil et les outils de travail internationaux et onusiens aux fins de leurs seuls intérêts politiques, au détriment du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous continuons aussi de voir les gouvernements de membres permanents du Conseil de sécurité renoncer à leurs responsabilités et devenir des parties qui ne sont qualifiées ni politiquement, ni moralement ni juridiquement pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Pour être plus clair, je dirai que toute partie qui protège et couvre les arsenaux nucléaire, biologique et chimique israéliens; qui trouve des prétextes pour préserver son propre arsenal chimique; qui a détruit l'Iraq au motif qu'il détiendrait des armes de destruction chimiques; qui s'est retiré de l'accord international avec l'Iran; qui a cessé de financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; qui s'est retiré de l'UNESCO; qui continue de faire pression sur l'ONU sur la question du financement; et qui menace de se retirer de l'Organisation mondiale du commerce - celui qui fait tout cela n'est pas habilité à accuser sans fondement mon pays, la Syrie, d'utiliser des armes chimiques, et surtout quand son histoire est remplie de faits avérés et non fabriqués d'utilisation d'armes nucléaires, chimiques et biologiques contre les civils en de nombreux endroits de la planète.

En parlant de mensonges et de falsifications, me vient toujours à l'esprit ce reportage comique et honteux d'Arwa Damon, correspondante de CNN qui s'est entretenue en Turquie avec des personnes qu'elle a présentées en tant que victimes présumées ayant fui l'attaque chimique à Douma en avril 2018, qui a été utilisée comme prétexte par les gouvernements américain, britannique et français pour lancer leur agression tripartite contre la Syrie le 14 avril. C'était un samedi et, immédiatement après cette agression, nous avons été invités à tenir une séance urgente du Conseil (voir S/PV.8233).

Dans son reportage, cette correspondante de CNN, enfouissant sa tête dans le cartable d'un écolier, a affirmé y sentir - sans en subir l'effet - une odeur mauvaise et étrange de produits chimiques, et ce alors que plusieurs semaines s'étaient écoulées depuis l'incident de Douma et qu'elle se trouvait en Turquie, soit à des centaines de kilomètres du lieu du prétendu incident. Tout cela pour justifier l'agression militaire contre la Syrie. Voilà à quel niveau sont tombés la politique et le journalisme! La journaliste de CNN a affirmé avoir rencontré ces soi-disant victimes une semaine à peine après l'attaque présumée.

Les membres du Conseil savent très bien que la Syrie et ses alliés - et c'est un fait - ont lancé des offensives décisives et remporté des victoires écrasantes contre les organisations terroristes, à leur tête Daech, Al-Qaïda, le Front el-Nosra et les groupes terroristes qui leur sont affiliés. Les membres du Conseil sont convaincus, ouvertement et de façon implicite, que nous n'avons pas besoin - et que nous n'avons toujours pas besoin - d'utiliser des armes interdites au plan international pour éliminer le terrorisme. Les membres du Conseil savent sans aucun doute que ceux qui mènent cette guerre contre le terrorisme international au nom de leurs peuples et de leurs gouvernements ne céderont

pas au chantage politique honteux ni aux menaces d'agression militaire directe proférées par les gouvernements américain, britannique et français, qui ont eux-mêmes bravé tous les interdits en Syrie, à commencer par le soutien qu'ils apportent au terrorisme takfiri, et qui ont été jusqu'à ordonner au Front el-Nosra terroriste et aux groupes et entités qui lui sont affiliés, en premier lieu aux Casques blancs, d'utiliser des armes chimiques contre les civils syriens pour en accuser le Gouvernement syrien et justifier une énième agression militaire.

Nous, en Syrie, nous combattons Al-Qaida sur notre sol, et non pas à Washington ou à New York, à Londres ou à Paris. Nous combattons Al-Qaida même, qui est responsable de l'attentat mené contre la ville de New York le 11 septembre. Nous combattons Al-Qaida qui a commis des attentats à Paris, à Londres et dans de nombreuses capitales européennes. Notre récompense a été que les membres du Conseil se sont transformés en force de soutien à Al Qaida contre nous, nous qui le combattons en leur nom et au nom de leurs peuples.

Que les membres du Conseil qui sont garants du respect du droit international et de la légitimité de la Charte se demandent pourquoi la Syrie utiliserait des armes interdites au plan international qu'elle ne possède même pas, qui ne lui procurent aucun avantage militaire, et qui ne font que fournir un prétexte aux trois forces d'agression pour lancer attaque militaire après l'autre contre nous. Qu'ils se demandent pourquoi il n'y a que les femmes et les enfants - et non les terroristes - qui sont victimes de l'utilisation présumée d'armes chimiques?

Qu'ils se demandent comment et pourquoi les gouvernements des trois États agresseurs ne sont pas en mesure de prévoir à l'avance le lieu, la date et la nature des armes chimiques qui vont être utilisées en Syrie; et pourquoi ces gouvernements, en coordination avec les terroristes du Front el-Nosra et les Casques blancs, arrivent comme par miracle à savoir quand et où sont utilisées des armes chimiques et qui les utilise; et pourquoi le Conseil de sécurité et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sont à ce jour incapables d'exploiter les informations fournies par la Syrie dans 156 lettres officielles adressées ces dernières années? Nous avons adressé au Conseil et à l'OIAC 156 lettres que personne n'a lues ou ne veut lire.

Le fait est que personne ne veut coopérer avec le Gouvernement syrien pour lutter contre le terrorisme et empêcher les groupes terroristes d'utiliser l'arme chimique. Pourquoi? Parce que certains ne veulent pas que le problème en Syrie se règle, et que d'autres investissent dans le terrorisme. Qu'ils se demandent pourquoi le Conseil de sécurité et l'OIAC ne sont à ce jour pas

en mesure d'exploiter les informations fournies par la Syrie dans 156 lettres officielles adressées ces dernières années concernant la fourniture de substances chimiques toxiques aux organisations terroristes armées en Syrie, leur stockage, leur préparation et leur utilisation contre les civils, cela en vue d'en accuser l'armée syrienne.

Ces questions sont adressées aux membres du Conseil, et c'est à eux d'y répondre. Les questions sont nombreuses et les réponses sont connues. Pour ne pas perdre de temps, et convaincus de la capacité de jugement des membres du Conseil, je dirais que les trois gouvernements ont échoué ces huit dernières années à atteindre leurs objectifs en Syrie en appuyant le terrorisme. C'est la raison pour laquelle ces trois gouvernements agissent ainsi aujourd'hui ouvertement et de manière flagrante. Ils mènent une agression militaire directe contre la Syrie et déploient illégalement des forces militaires sur le sol de mon pays. Ces gouvernements entravent le processus politique à Genève, Astana et Sotchi. Ils tenteront de prévenir l'élimination du terrorisme à Edleb et dans d'autres endroits, ils continueront d'imposer un embargo économique suffocant contre le peuple syrien, bloqueront le financement de la reconstruction et du relèvement de la Syrie, et ils empêcheront que les réfugiés et les déplacés syriens puissent être rapatriés afin de vivre une vie digne, sûre et pacifique.

Je tiens à souligner qu'après la destruction des deux dernières installations, à laquelle a fait référence M^{me} Nakamitsu, et le déploiement de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC pour vérifier leur destruction et nettoyer les deux sites, la République arabe syrienne a honoré toutes ses obligations en détruisant tous les sites liés à la fabrication d'armes chimiques.

Mon gouvernement confirme qu'il y a deux jours, il a adressé aux membres du Conseil de sécurité une lettre officielle dans laquelle il présente des informations précises et hautement crédibles concernant les préparatifs que sont en train d'effectuer des groupes terroristes à Edleb et dans les faubourgs de Lattaquié et d'Alep en vue d'utiliser à grande échelle des substances chimiques toxiques contre les civils et de perturber les opérations militaires de lutte contre le terrorisme dans ces zones.

Enfin, il est on ne peut plus clair, et cela est triste, que certains membres permanents du Conseil de sécurité, y compris la présidence en exercice, ont combiné la question à l'examen aujourd'hui avec le thème de la séance prévue demain.

La séance est levée à 16 h 45.